

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juin 2025

Date de convocation
06/06/2025

Date d'affichage
06/06/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 8

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés : 8

Pour : 7

Contre :

Abstention : 1

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacky ROY.

Etaient présents : Mme Delphine BONNEAU, M. Jean-Michel BOYER, M. Pascal CHAUMONT, M. Frédéric COGNE, M. Gérard LEFEVRE, Mme Françoise LE MEUR, Mme Cécile ROY, M. Jacky ROY

Était absent : Mme Céline CHABAY, Mme Béatrice DUVEAU, M. Wallerand GOUILLY- FROSSARD, M. Romain GOURMAUD, M. Jérôme JUSSIAME, M. Benoît NEVEU

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme Cécile ROY

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

12/06/2025

et publication du :

12/06/2026

Délibération N°30-2025 : Admission en non valeurs

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur le comptable public, dans un courriel du 2 juin 2025, lui a fait parvenir une demande d'admission en non-valeurs pour un montant de 1802,14 €.

Budget principal Commune :

Exercice 2023 : Réf pièce T-175	300.29 €
Réf pièce T- 391	300.29 €
Réf pièce T- 806	300.29 €
Réf pièce T- 807	300.29 €
Réf pièce T- 808	300.29 €
Réf pièce T- 809	300.29 €

Exercice 2024 : Réf pièce T- 47 0.40 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'admission en non-valeur des titres émis sur le budget principal.

Le montant total de ces admissions en non-valeur soit 1802,14 € sera inscrit à l'article 6541 dépenses de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'admission en non-valeurs des titres ci-dessus.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à ARCHIGNY
Le Maire, Jacky ROY



AR Prefecture

086-218600096-20250611-DL_30_2025-DE
Reçu le 12/06/2025